



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 06.42.72.98.85

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

Petit guide à l'usage des agent.e.s et de leurs encadrant.e.s :

Entretien professionnel annuel

Il est obligatoire pour tous les cadres d'emploi.

Il est l'occasion d'aborder

- Un bilan de l'année : ses réussites et ses difficultés
- Les avancements de grade et la promotion interne (les CAP qui ont fait place aux LDG)
- Le régime indemnitaire pour la part du CIA
- Les conditions de travail / son environnement professionnel

Le Calendrier

LA CAMPAGNE EPA SE
DEROULERA DU 6 OCTOBRE
AU 15 DECEMBRE

Fiche de poste ?

Je n'ai pas ma fiche de poste ?

Demandez-la à votre N+1 ou **alertez-nous !**

Comment ça se déroule :

C'est un entretien, donc un face à face, entre l'agent et son supérieur hiérarchique (le N+1 = supérieur hiérarchique direct et fonctionnel = le chef qui organise et contrôle le travail de l'agent au quotidien).

Le fonctionnaire est convoqué par son supérieur hiérarchique direct au moins **8 jours avant la date**.

Il est **remis à l'agent la fiche d'entretien et la fiche de poste de l'agent.**

L'entretien doit aborder :

- Les **résultats pro atteints** par l'agent au regard des objectifs et moyens donnés lors de l'entretien de l'année précédente. On peut se référer à l'entretien de l'année précédente.
- **Fixer les objectifs pour l'année à venir** en précisant les moyens donnés pour y parvenir. Les perspectives d'améliorations des résultats pro attendus ainsi que les évolutions en matière de fonctionnement et d'organisation du service.
- **La manière de servir, les acquis de l'expérience pro et éventuellement les capacités d'encadrement**
- **Les besoins de formation**, notamment pour l'acquisition de compétences pour exercer les missions confiées mais aussi pour être à jour de ses obligations de formation.
- **Les perspectives d'évolution pro** en termes de carrière et de mobilité.
- **Les sujets en lien avec ses conditions de travail** : qui recouvrent les aspects matériels (contraintes physiques, moyens, conditions sanitaires, etc.), organisationnels (temps de travail, rythme de travail, autonomie et marge de manœuvre, etc.), et psychosociaux (relations avec les usagers, la hiérarchie et les collègues, sentiment d'utilité, etc.) dans lesquels votre activité professionnelle s'exerce.

C'est nouveau !

La prévention / sécurité doit être abordée lors de l'entretien, une nouvelle rubrique permet de l'évaluer

Il comporte une appréciation générale sur la valeur professionnelle.

A l'issue de l'entretien :

Un compte rendu doit être établi et signé par le supérieur hiérarchique direct (qui a mené l'entretien), remis à l'agent dans les **15 jours qui suivent l'entretien**.

L'agent peut le compléter par des observations et le **signer à son tour** (La signature ne signifie pas que l'on est d'accord mais elle est la preuve que le document lui a été remis.)



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 06.42.72.98.85

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

FOCUS sur Lignes Directrices de Gestion (ex CAP)

La campagne de consultation managériale pour les avancements et les promotions interne commence.

Elle se déroulera du 6 octobre au 15 décembre.

A l'issue de cette campagne, un tableau d'avancement de grade et de promotion interne sera établi. Les managers doivent faire remonter leurs propositions afin que les arbitrages au niveau supérieur puissent se faire.

Les agents sont donc classés dans des listes grâce à une note.

En fonction de votre classement et des ratios d'avancement / promotion votés par notre collectivité, vous pouvez peut-être bénéficier d'un avancement ou d'une promotion.

Mais de quoi parle-t-on ?!

Les décisions d'avancement de grade ne sont plus observées en CAP.

Les LDG sont un outil de gestion des effectifs. Elles déterminent les modalités et permettent la promotion ou l'avancement des agents respectant les conditions statutaires pour bénéficier d'un **avancement de grade** (passage de C à C+, de B à B+ et de A à A+) ou d'une **promotion interne** (passage de C à B et de B à A).

1. Investissement professionnel (5 points)	1. Examen professionnel Lauréat / non lauréat	5 points
	2. Disponibilité et engagement <ul style="list-style-type: none"> Haute = Disponibilité dépassant le cadre fonctionnel traditionnel Conforme = disponibilité répondant au cadre fonctionnel traditionnel Insuffisant = Disponibilité ne répondant pas au cadre fonctionnel traditionnel 	
2. Valeur professionnelle (10 points)	1. Efficacité dans l'emploi = capacité à atteindre les objectifs fixés / à mobiliser de l'expertise et du savoir (expert, maîtrise, débutant, insuffisant)	2 pts
	2. Compétences professionnelles expert, maîtrise, débutant, insuffisant).	2 pts
	3. Qualités relationnelles = capacité à mobiliser de l'expertise et du savoir (Excellent, satisfaisant, insuffisant) Capacité à collaborer et propension à l'adaptation	2 pts
	4. Valorisation du parcours <ul style="list-style-type: none"> Expérience pro hors norme = Valoriser un parcours antérieur unique Expertise stratégique, = Valoriser une compétence rare Engagement exceptionnel = Valoriser une abnégation régulière, Encadrement supérieur = Valoriser une haute responsabilité hiérarchique, diversité du parcours, =Valoriser une expérience pluridisciplinaire 	1 pts
	5. Expérience pro ancienneté dans le cadre d'emploi <ul style="list-style-type: none"> Ancienneté supérieure à 12 ans Ancienneté de 9 à 12 ans Ancienneté de 6 à 9 ans Ancienneté de 0 à 6 ans 	3 pts

Et moi ? Je suis où ?!

Vous pouvez demander votre note et votre positionnement dans ces listes auprès de votre responsable hiérarchique ou de l'administration.



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 06.42.72.98.85

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

FOCUS sur Le CIA en 2023

L'administration n'a pas encore communiqué sur la prochaine campagne CIA.

En 2023, l'administration précisait que le CIA doit :

- Récompenser la manière de servir de l'agent et son engagement pro (évalué par son manager) de l'année précédente.
- Être équitable et objectif (harmonisé au niveau métropolitain), clair et cohérent (il est le reflet des qualités de l'agent), communiqué et compréhensible par l'agent (le manager doit pouvoir expliquer son appréciation à l'agent)

Il existait 4 niveaux d'évaluation de la manière de service et de l'engagement d'un agent (+1 bonus) :

	Insuffisant et ne correspond pas aux attentes	Des progrès sont attendus	Satisfaisant et correspond aux attentes	Supérieurs aux attentes	Bonus exceptionnel pour valoriser un projet spécifique, la gestion d'un dossier sensible, des responsabilités exceptionnelles.
Savoirs					
Maitrise de son domaine de compétence et des implications transverses éventuelles					
Autonomie et prise d'initiatives					
Savoir Faire et compétences opérationnelles					
Réalisation concrète des missions et organisation. Force de proposition					
Savoir être ou compétences comportementales					
Qualité personnelle, capacité d'écoute, travail en équipe et transversalité, force de travail					
Qualité relationnelles, verticales et horizontales ou transversales, sens du service public					

Une nécessaire cohérence

Pour la FSU, il doit exister une cohérence entre l'EPA et le CIA, c'est pourquoi nous demandons à ce que le CIA soit abordé lors de l'entretien pro annuel ou faire l'objet d'un autre entretien dans la courant de l'année.

La manière de servir et le grade

Pour la FSU, la manière de servir ne doit pas être en lien avec le grade, on est tout autant valeureux et investi en bas qu'en haut de l'échelle !



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 06.42.72.98.85

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez contacter vos élus :

Catégorie C :

BEN SAID Mokhtar, Agent de Maîtrise

SEBHI-CHENOUNE Nabila, Adjoint technique principal 2ème classe

GRECO Edouard, Agent de maîtrise principal

DUMAS Fabien, Agent de maîtrise

Catégorie B :

ASSELMAN Nadia, Rédacteur territorial

BONNABESSE Frédérique, Rédacteur principal 1ère classe

RESTOUIN Cyril, Technicien principal 1ère classe

LAMARCHE Odette Samia, Rédacteur principal 2ème classe

EL JAOUADI Dalila, Rédacteur principal 2ème classe

TAVANO Serge, Educateur territorial des APS principal 2ème classe

Catégorie A :

SKRIVAN Fleur, Attaché territorial

VASSILIOU Véronique, Conservateur des bibliothèques en chef

CHARRIERE Jean Marc, Directeur territorial

BOUVET Carole, Attaché territorial

PITTOISET César, Ingénieur principal

Ou nous écrire : fsu.territoriale@ampmetropole.fr

Vous trouverez sur notre site internet : <https://www.fsu-territoriale13.fr/accueil/>

Un tableau avec pour chaque grade les taux de promotion et d'avancement, le nombre de promouvable et le nombre de poste. Ainsi que les conditions statutaires d'avancement et de promotion via [le guide des carrières](#).

Pour ceux et celles qui ont réussi un concours ou un examen, vous avez dû envoyer votre attestation de réussite à l'examen professionnel sur la boîte mail dédié examem.professionnel@ampmetropole.fr ou concours@ampmetropole.fr

Au-delà de ce tableau, ce sont les conditions du choix des agents qui sont en question :

- Quelles notes faut-il avoir obtenu pour bénéficier d'un avancement / d'une promotion ?
- A note équivalente, comment les agents seront-ils classés ?
- Combien de postes seront proposés ... ?
- Où peut-on consulter les listes classées ?

Les agents doivent être renseignés pour être acteur de leur carrière !

Notre collectivité s'est dotée d'un outil au travers des LDG permettant de produire des avancements / promotions en toute transparence, loin des anciennes pratiques. Elle se doit d'être au rendez-vous du déroulement des carrières des agents.

N'hésitez pas interroger l'administration à ce sujet.